République et Canton de Neuchâtel

COMMUNE DE LA TENE

CONSEIL GENERAL

Séance extraordinaire du mardi 8 mars 2016 à 20 h 00

à l'Espace Perrier, salle « La Tène »

Convocation

Ordre du jour :
Modification

1. Appel
2. **Procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 février (annexé)**
3. **Nomination de deux membres de la commission financière en remplacement d'Alain Maurissen et de Belul Bajrami, démissionnaires**
4. Projet de fusion d'Entre-deux-Lacs / rapport (annexé) et :
   a. Adoption de la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, Enges, La Tène, Lignières et Saint-Blaise (arrêté annexé)
   b. Adoption de la convention de fusion entre les communes de Cornaux, Cressier, La Tène, Lignières et Saint-Blaise (arrêté annexé)
5. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réponse à la motion de la commission des sites de loisirs et des espaces publics invitant le Conseil communal à amener des propositions qui permettront un développement structurel et organisationnel de la zone de résidents du camping de La Tène (annexé)
6. Rapport du Conseil communal au Conseil général concernant la réponse à la motion des conseillers généraux Belul Bajrami, Manuel João Carneiro Costa, Fernando Gomes, Heinz Hoffmann et Laurent Suter intitulée « Motion en faveur de mesures de modération de trafic sur la Route de Maupré » (annexé)
7. Interpellations et questions
8. Lettres et pétitions
9. a) Communications du Conseil communal
   b) Communications du bureau du Conseil général
10. Divers

A l'issue de la séance du Conseil général, un apéritif sera offert à tous les conseillers généraux et communaux des 6 communes à l'Espace Ta'tou à Cornaux

La Tène, le 18 février 2016/**26 février 2016** CONSEIL GENERAL

Annexe(s) : documents de séance

Rappels :
Extrait art. 47[1] du Règlement général de commune : **Empêchement**
[1] Un-e membre du Conseil général empêché-e d'assister à une séance doit s'en excuser à l'avance par écrit auprès du ou de la président-e.

Afin de réduire le temps employé à la rédaction du procès-verbal de la séance, les intervenants sont aimablement priés de remettre leurs notes à la rédactrice de ce dernier (Josiane.Nussbaum@ne.ch).